



## MUNICIPALITÉ DE Saint-Raphaël

### PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BELLECHASSE

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **7 septembre 2021**, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents la mairesse Madame Louise Aubé et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle  
Siège #2 - Jérôme Carrier  
Siège #3 - Mélanie Asselin  
Siège #4 - Tonia Despont  
Siège #6 - Marie-Josée Roy

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Poste Vacant

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de madame Louise Aubé, mairesse.  
Est aussi présent Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: [AUCUN]**

#### **Avis de motion - Règlement de construction refondu numéro 2021-221**

Mme Marie-Josée Roy, conseillère, donne avis qu'un règlement de construction refondu numéro 2021-221 remplaçant le règlement de construction 2004-90-3 sera adopté à la séance ordinaire du 4 octobre 2021. Le libellé de ce projet se trouve au point suivant et le texte de ce projet a été transmis à tous les citoyens présents à la rencontre, sera diffusé sur le site internet de la Municipalité et sur les médias sociaux. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Raphaël, ce **16 septembre 2021**.

Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier